

/ Direction de l'Urbanisme

Direction de l'Urbanisme

REF : DU2011015

Signataire : MPB/CF

OBJET : Commission de suivi pour l'implantation à Aubervilliers d'un lieu de culte musulman

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales notamment l'article l 2122-21,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-3 et suivants,

Considérant le souhait de mettre à disposition un terrain aux associations du culte musulman pour la réalisation d'une mosquée,

Considérant que les termes de cette mise à disposition sont à définir (localisation, caractéristiques, délai et loyer).

A l'unanimité.

DELIBERE :

AFFIRME sa volonté d'accompagner la construction d'un lieu de culte musulman sur le territoire d'Aubervilliers pour permettre l'exercice du culte, dans des conditions de dignité, de sérénité et de sécurité dans le respect de la loi de 1905 ;

DIT que l'implantation de ce lieu de culte doit être recherchée dans le futur quartier du Port chemin vert ;

DECIDE de rechercher la meilleure implantation, au regard des contraintes foncières urbaines et financières, et des souhaits des associations culturelles ;

CREE une commission d'étude composée des représentants de l'Association des Musulmans d'Aubervilliers, des membres du groupe de réflexion sur l'équité dans l'exercice des cultes mis en place depuis le début de la mandature, de représentants du Conseil municipal et d'experts qualifiés désignés par le Maire.

Pour le Maire
L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 23/12/2011

Publié le : 22/12/2011

Certifié exécutoire le : 23/12/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué